

#### 4 – Les atouts de l'appartenance au Réseau des AVF

Les atouts	Les principes
Une identité commune	➤ Les Associations du Réseau utilisent toutes une même marque et un même logo, appliquent une même charte graphique et utilisent des outils de communication communs, mis à disposition notamment par l'Union Nationale. Ils contribuent ainsi à <b>l'image, à l'identification du Réseau et à sa notoriété.</b>
Une dynamique collective	➤ Le Réseau s'est doté d'un projet Associatif construit en relation avec les membres du réseau et mis à jour périodiquement. Après personnalisation par les AVF et leurs Unions régionales, il est un <b>élément moteur de son action.</b> ➤ Le Réseau organise chaque année des événements collectifs auxquels tous ses membres participent, ils renforcent sa <b>visibilité externe et sa cohésion interne.</b> ➤ Les coopérations et les événements inter-AVF sont des moyens <b>d'amplification des initiatives et des actions individuelles.</b> Les Unions Régionales s'engagent à les promouvoir et les soutenir. ➤ Le partage systématique d'informations entre membres du Réseau et le fonctionnement régulier et transparent des instances des associations du Réseau (Conseils d'administration, commissions, etc.), permettent de décider collectivement <b>d'actions communes adaptées. La participation de chaque membre en accroît l'impact.</b>
Une efficacité amplifiée	➤ La mise en place et l'utilisation d'un service spécialisé de formation au sein du Réseau, aide nos bénévoles à <b>assurer leur mission.</b> ➤ La recherche ou le développement par le Réseau d'outils communs correspondant à nos besoins et la négociation commune avec les fournisseurs <b>sont porteurs d'économie et d'efficacité.</b>
Une solidarité entre membres	➤ La contribution collective et proportionnelle des Associations du Réseau à son fonctionnement, notamment par le partage de compétences et par le règlement des cotisations, permettent à <b>tous les membres du Réseau de bénéficier de services communs.</b>
Une présence active dans la société	➤ L'établissement de partenariats, qu'ils soient négociés localement, régionalement ou par l'Union nationale au profit de tout le Réseau, contribue à <b>développer la visibilité et l'efficacité de chaque Association.</b>

Les dispositions opérationnelles de fonctionnement du Réseau sont exprimées dans les statuts et les règlements intérieurs des AVF et de leurs Unions, et le cas échéant dans des documents spécifiques.

#### Engagement des membres du Réseau signataires de la charte

Chaque association signataire s'engage à **conduire sa mission et à inscrire son action dans le cadre du réseau, tel que précisé ci-dessus, à contribuer à son dynamisme, et à en respecter les décisions collectives et les engagements qui en découlent.**

**Ne pas respecter cette charte, c'est abandonner l'appartenance au réseau.**

A Toulouse, le 28/06 2022

ZACHARYUS Robert, Président(e) de St Jean

